



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité

### Commune des Arcs sur Argens

Par arrêté municipal n°10 P en date du 07 août 2018,

Le Maire de la commune des Arcs sur Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP). Il prévoit la protection du cadre de vie et la valorisation de l'image du territoire par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

**L'enquête publique conjointe se déroulera en Mairie des Arcs sur Argens du 24/09/2018 au 02/11/2018 inclus, soit 40 jours consécutifs.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie des Arcs sur Argens.

**Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de RLP, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête est consultable en mairie des Arcs sur Argens au service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie des Arcs sur Argens.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/904>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
- Soit les adresser par écrit à l'attention de madame le Commissaire enquêteur, Enquête publique RLP, Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83 460 Les Arcs sur Argens,
- Soit par mail à l'adresse : [rlp@lesarcssurargens.fr](mailto:rlp@lesarcssurargens.fr) à l'attention du Commissaire Enquêteur- enquête publique RLP
- Soit sur le registre d'enquête en ligne sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/904>

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations du public.

L'enquête sera conduite par **Mme RAVIART Marie-Christine** désigné par le Tribunal administratif de Toulon.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivants :

- **Le lundi 24/09/2018 de 8 h 30 à 12 h,**
- **Le mardi 02/10/2018 de 8 h 30 à 12 h,**
- **Le vendredi 12/10/2018 de 13 h 30 à 17 h,**
- **Le lundi 29/10/2018 de 13 h 30 à 17 h,**
- **Le vendredi 02/11/2018 de 13 h 30 à 17 h.**

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire des Arcs sur Argens :

- Soit par courrier adressé à la Mairie des Arcs sur Argens - Enquête publique RLP - Place générale de Gaulle - 83460 Les Arcs sur Argens.
- Soit par téléphone : 04.94.47.56.80

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours le Commissaire Enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables. Il peut également émettre des recommandations.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie, sur les sites Internet suivants : <http://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/904> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

#### **Décision :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal sera appelé à délibérer pour approuver le projet de RLP.

Cet avis sera également publié en mairie des Arcs, sur son site internet et sur les panneaux d'information de la commune 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.